

Prefecture du Terr. de Belfort
16 DEC. 2016
Service Courrier

3b - Plan de Zonage
Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 14 décembre 2016

Le Maire

LÉGENDE

- Ua - Noyau historique du village
- Uai1 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserve, mais excluant la construction d'équipements sensibles
- Uai2 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserve
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uu - Site universitaire
- Uui - Site universitaire réservé au stationnement
- Uui1 - Site universitaire exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserve
- Uui2 - Site universitaire exposé aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- Ue - Sites d'activités économiques et d'équipements publics
- Uei1 - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserve
- Uei2 - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- Uai - Zone d'extension urbaine de caractère résidentiel
- A - Zone agricole
- Al - Zone agricole inconstructible à l'exception des abris de pâture
- N - Zone naturelle
- Nf - Zone naturelle forestière
- Ni - Zone naturelle permettant les aménagements liés à l'arrêt ferroviaire
- Ni1 - Zone naturelle d'habitat
- Ni2 - Zone naturelle inconstructible exposée aux risques d'inondations
- Ni3 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondations, constructible sous conditions
- Ni4 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation d'abris de jardins
- Ni5 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation d'abris de jardins
- Emplacements réservés
- Expansions boisées classées au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Actes remarquables à préserver
- Haies et ripisylves remarquables à préserver

Emplacements réservés

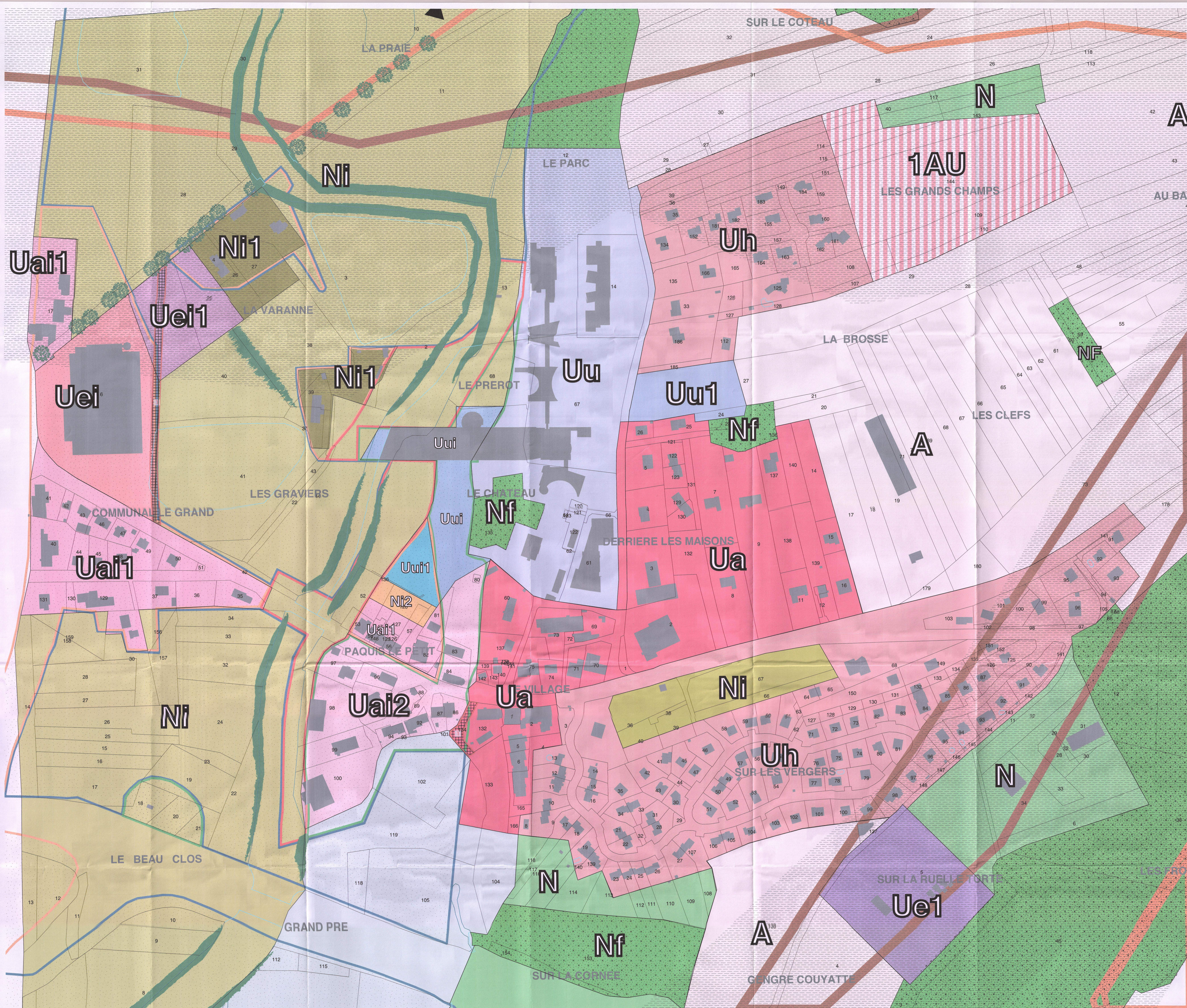
Emplacements réservés	Surface	Objet	Destinataires
	4,35 ares	Amélioration de la desserte de la zone Ua	Commune de Sevenans
	4,16 hectares	Création - Valorisation d'un espace pédagogique de biodiversité « zone humides »	Commune de Sevenans
	233 mètres de longueur et 7 mètres de largeur	Compléter et sécuriser le réseau de pistes cyclables départementales	Conseil Général du Territoire de Belfort
	0,84 hectare	Halte ferroviaire sur la ligne Belfort-Vielle	Réseau ferré de France

Transport de matières dangereuses

- Canalisation de transport de gaz
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides
- Périmètres d'effets létaux

PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise
Communes de Dorans et Sevenans

- Légende du zonage réglementaire
- Zone E : expansion de crue
 - Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
 - Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
 - Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles





3b - Plan de Zonage
Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 14 décembre 2016

Le Maire



LÉGENDE

- Ua - Noyau historique du village
- Uai1 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserves, mais excluant la construction d'établissements sensibles
- Uai2 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserves
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uu - Site universitaire
- Uui - Site universitaire réservé au stationnement
- Uui1 - Site universitaire exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserves
- Uui2 - Site universitaire exposé aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- Ue1 - Site d'activités économiques et d'équipements publics
- Ue1 - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondations, constructible sous réserves
- Ue1 - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- 1AU - Zone d'extension urbaine de caractère résidentiel
- A - Zone agricole
- AI - Zone agricole inconstructible à l'exception des abris de pâture
- N - Zone naturelle
- Nf - Zone naturelle forestière
- Ni - Zone naturelle permettant les aménagements liés à l'arrêt ferroviaire
- Ni1 - Zone naturelle d'inondation
- Ni2 - Zone naturelle inconstructible exposée aux risques d'inondations
- Ni1 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondations, constructible sous conditions
- Ni2 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondations, inconstructible, mais permettant la réalisation d'abris de jardins
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables à préserver
- Haies et ripisylves remarquables à préserver

Emplacements réservés	Surface	Objet	Destinataires
	4,35 ares	Amélioration de la desserte de la zone Ua	Commune de Sevenans
	4,16 hectares	Création - Valorisation d'un espace pédagogique de l'ordre « zone humide »	Commune de Sevenans
	253 ares de l'ensemble n°7	Compléter et sécuriser le réseau de pistes cyclables départementales	Conseil Général du Territoire de Belfort
	0,84 hectare	Halte ferroviaire sur la ligne Belfort-Delle	Réseau ferré de France

Transport de matières dangereuses

- Canalisation de transport de gaz
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides
- Périmètres d'effets létaux

PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise
Communes de Dorans et Sevenans

- Légende du zonage réglementaire
- Zone E : expansion de crue
 - Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
 - Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
 - Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles

